

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf avril deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2021/28

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
NEGRONI-DESINI Vannina	ZANETTACCI Alexia
ZANNETTI Pierre	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Création d'emplois saisonniers M14 (plage et voirie) et M4 (port).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement de plusieurs agents contractuels sera nécessaire, notamment durant la période estivale, afin de faire face à l'accroissement d'activité de certains services et répondre au mieux aux besoins de la population.

Il est ainsi proposé de procéder à la création des postes suivants, conformément à l'article visé en préambule et selon les modalités qui suivent :

M4 Port de plaisance.

- 1 poste polyvalent pour une durée de six mois à compter du 19 avril 2021 ;
- 4 postes polyvalents pour une durée de quatre mois à compter du 1er juin 2021 ;

- 1 poste polyvalent pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'ensemble des postes précités seront occupés à raison de 35 heures par semaine. Les agents ainsi recrutés percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

M14 Surveillance de la plage du Peru.

- 3 postes de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) pour une durée de deux mois à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2021.

Ces agents contractuels seront chargés de la surveillance du plan d'eau du Peru ainsi que de la mise à jour quotidienne de sa signalétique.

Ils percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

M14 Voirie.

- 1 poste d'agent de voirie polyvalent pour une durée de six mois, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2021 ; cet agent aura pour mission essentielle l'entretien des voies du village ;

- 1 poste d'agent de voirie affecté au nettoyage des plages pour une durée de deux mois, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Ces agents percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création de l'ensemble des emplois précités, dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 14 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

